

27 février 2026

INDEX F/H

OBJECTIFS DE PROGRESSION

Chaque année, les entreprises sont invitées à mesurer leur performance en matière d'égalité professionnelle et à publier le résultat de leur « INDEX égalité Femmes Hommes » sur leur site Internet.

Cet index est composé de cinq indicateurs, traitant :

1. Des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes – *Score 34/40*
2. Des proportions de femmes et d'hommes augmentés – *Score 20/20*
3. Des proportions de femmes et d'hommes promus – *Score 15/15*
4. Du pourcentage de femmes augmentées à leur retour de congé maternité – *NON CONCERNE*
5. Du nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de la société – *Score 0/10*

Pour l'année 2025, notre société a atteint le score de 81 sur 100.

Nous restons déterminés à améliorer ce score en orientant notamment nos actions sur le thème de la mixité des métiers dans certaines filières et de l'accès des femmes aux plus hauts niveaux de responsabilité, et donc de rémunération, dans nos entreprises.

Nous sommes en effet depuis toujours convaincus que la mixité est un levier de performance et d'attractivité puissant.

Il est de notre responsabilité de continuer à promouvoir les métiers de la construction auprès des femmes, notamment dans les écoles, d'aider nos collaboratrices à s'épanouir dans le Groupe et ainsi leur permettre de réaliser des parcours professionnels ambitieux.

Conformément aux dispositions de la loi RIXAIN et compte tenu de la note inférieure à 85 points, des objectifs de progression sont mis en œuvre. Ces objectifs de progression et les actions associées sont définis dans le cadre de l'Accord Ambition Mixité Femmes Hommes et s'articulent autour des axes suivants :

- Rémunérations
- Promotions
- Formations
- Recrutements
- Relations écoles
- Parentalité

Pour l'ensemble des indicateurs de l'INDEX dont la note maximale n'a pas été atteinte, la cible est la note maximale. Le suivi de ces objectifs de progression et des actions sera réalisé dans le cadre des échanges avec les partenaires sociaux et plus précisément lors de la Commission égalité professionnelle et du Comité Social et Économique.